

Santé à voix haute

La fabrique des politiques de santé

N° 29 - 26 janvier 2021

SOMMAIRE

- Cannabis récréatif : les députés ouvrent le débat !
- Un millier de personnes ont reçu leur première dose de vaccin
- Pourquoi le collectif citoyen est-il contesté ?
- Comment faire face à la 3ème vague ?
- Recul de l'espérance de vie en 2020
- L'impact de la pollution de l'air sur la santé dans les villes européennes
- Le futur Espace numérique de santé se dessine
- La loi sur le "grand âge" dans les choux ?
- Il est possible de travailler autrement (article 51)
- Une académie populaire de santé en Seine-Saint-Denis.

Cannabis : les députés ouvrent le débat !

Une forte majorité de la population française considère que la politique de répression n'est pas efficace pour lutter contre la consommation de drogue

« Une forte majorité de la population française considère que la politique de répression n'est pas efficace pour lutter contre la consommation de drogue et se dit favorable à l'organisation d'un débat sur la politique des drogues », peut-on lire dans un sondage CSA réalisé à la demande du Collectif pour une nouvelle politique des drogues (CNPD)*. En effet, malgré un arsenal juridique très fourni et des milliers de policiers mobilisés chaque jour pour lutter contre les trafics de stupéfiants, la France fait partie des pays dans lesquels la consommation de cannabis est la plus élevée en Europe, en particulier chez les jeunes.

Les députés ouvrent le débat en ligne

L'Assemblée nationale a constitué en janvier 2020 une mission d'information sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis (voir présentation ci-dessous), qui a publié un premier [rapport](#) relatif au cannabis thérapeutique. Elle a ensuite mené un cycle d'auditions sur le chanvre du « bien-être » (cannabidiol, composé du cannabis sans effet stupéfiant) qui doit donner lieu, d'ici la fin janvier 2021, à un rapport. Enfin, depuis novembre 2020, la mission d'information a entamé un cycle d'auditions ([vidéos en ligne](#)) sur le cannabis « récréatif », conduits par Mme Caroline Janvier (La République en Marche). L'objectif de la mission d'information est de dresser le bilan des politiques publiques menées en matière de prévention et de répression des trafics et usages du cannabis, de proposer un panorama des expériences étrangères de légalisation ou de dépénalisation et de contribuer à une réflexion sur l'éventuelle évolution du cadre réglementaire français relatif à cette substance. La mission veut également s'appuyer sur une [Consultation citoyenne](#) ouverte à tous pour recueillir l'opinion des français sur ces questions.

EN BREF

- La mission d'information sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis est composée de 33 députés issus de tous les groupes politiques représentés à l'Assemblée (voir [composition](#)). Présidée par Robin Reda (Les Républicains), la mission a pour rapporteur général Jean-Baptiste Moreau (La République en Marche).
- Télécharger le [questionnaire](#) de la consultation citoyenne.
- *Le sondage cité en préambule a été réalisé à la demande du Collectif pour une nouvelle politique des drogues (CNPD), instance qui regroupe 19 organisations parmi lesquelles Médecins du monde, ASUD (Autosupport des usagers de drogues), la Fédération Addiction, Police contre la prohibition et le Syndicat de la magistrature. [Communiqué du CNPD](#).
- Article de [neonmag](#).

COVID-19

Un million de personnes ont reçu leur première dose de vaccin

Selon les chiffres publiés par le ministère de la santé, un million de personnes avaient reçu samedi 23 janvier leur première dose de vaccin depuis le lancement de la campagne de vaccination fin décembre. Mais en France comme partout en Europe les gouvernements doivent faire face à une pénurie de vaccins et les réservations sur internet sont déjà complètes. Dans notre pays, les deux premiers groupes de personnes vaccinées ont été les résidents des EHPAD et les soignants. Depuis le 18 janvier, la vaccination a

été étendue aux personnes âgées de plus de 75 ans (9,6 millions de personnes) et/ou « à très haut risque » en raison de certaines maladies chroniques ou de certains traitements lourds. La pénurie de vaccins fait surgir de nombreux débats relatifs notamment à la priorité accordée aux plus âgés et au délai acceptable entre les deux injections (la Haute autorité de santé et l'Académie de médecine donnant des avis contradictoires).

Pourquoi le collectif citoyen « vaccination » est-il contesté ?

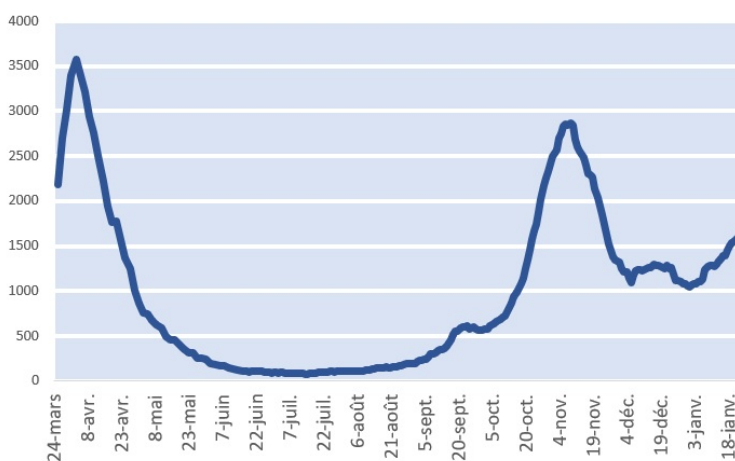
Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a été chargé par le gouvernement de mettre sur pied un collectif [citoyen](#), pour accompagner la stratégie de vaccination. Ce collectif, présidé par le Professeur Alain Fischer, propose dès à présent une [Consultation citoyenne](#) en ligne ouverte au public. La création de ce groupement, pourtant réclamé par de nombreux acteurs, suscite de vives critiques, provenant notamment de la Conférence nationale de santé (CNS). Son président, le Pr Emmanuel Rusch, s'étonne que la CNS n'ait pas été associée à la constitution de ce collectif citoyen. Derrière ces critiques se cache une querelle plus profonde relative aux conditions d'animation du débat sur les politiques publiques en France. En effet, le président de la république avait exprimé au début de son quinquennat son souhait de confier cette mission au CESE, pour toutes les politiques publiques. Les autres instances en charge du débat public - la CNS, la Commission nationale du débat public... - se trouvent ainsi menacées de disparaître. La CNS, qui est une forme de « parlement » sanitaire consultatif réunissant les différents acteurs du système de santé, est sous la tutelle directe du ministère de la santé (Direction générale de la santé) qui assure son secrétariat. Le CESE a, quant à lui, une représentation beaucoup plus large de l'ensemble des acteurs sociaux et dispose d'une plus grande autonomie dans son agenda.

Comment faire face à la troisième vague ?

Selon le dernier bilan de Santé publique France publié le 21 janvier, au cours de la deuxième semaine de janvier, 18 364 nouveaux cas ont été confirmés en moyenne chaque jour. Les indicateurs virologiques montraient une stabilisation du taux d'incidence et du taux de dépistage. En réalité, les différents indicateurs de surveillance de l'épidémie témoignent d'une relative stabilité [jugée trompeuse par le président du conseil scientifique](#) (article de Libération réservé aux abonnés).

Dans un contexte aussi incertain, les débats sont vifs pour définir la stratégie la mieux adaptée face à cette troisième vague de l'épidémie avec en sus l'apparition de nouveaux variants du virus SARS-cov2. Un an après le début de l'épidémie, les esprits sont fatigués. Comment empêcher les restaurateurs et les professionnels de la culture d'exercer leur activité alors que nos concitoyens se pressent dans les hypermarchés sans respect des règles de distanciation ? Les conditions d'apprentissage de centaines de milliers d'étudiants sont rendues particulièrement difficiles dans le contexte actuel. L'équation politique devient de plus en plus compliquée et la perspective d'un 3ème confinement fait frémir.

Nouvelles hospitalisations pour Covid-19 (France),
du 26 mars 2020 au 25 janvier 2021 (moyenne mobile sur 7 jours)



Source : Santé publique France

La santé à voix haute

DÉMOGRAPHIE

Recul de l'espérance de vie en 2020

Au 1^{er} janvier 2021, la France compte 67,4 millions d'habitants. Au cours de l'année 2020, la population a augmenté de 0,3 %. Cette progression est due pour moitié au solde naturel (+ 82 000 personnes), différence entre les nombres de naissances et de décès. Le solde naturel a fortement baissé du fait de la forte hausse des décès liée à la pandémie de Covid-19. En 2020, 740 000 bébés sont nés en France. C'est la sixième année de baisse consécutive.

En 2020, 658 000 personnes sont décédées, soit 7,3 % de plus qu'en 2019. La pandémie de Covid-19 a particulièrement affecté les décès au printemps et en fin d'année. L'espérance de vie à la naissance s'établit à 85,2 ans pour les femmes et à 79,2 ans pour les hommes. Elle diminue nettement par rapport à 2019 (- 0,4 an pour les femmes et - 0,5 an pour les hommes). La baisse est bien plus forte qu'en 2015, année marquée par une forte grippe hivernale (- 0,3 an et - 0,2 an).

- Source : [Insee première n° 1834](#), paru le 19/01/2021

ENVIRONNEMENT

L'impact de la pollution de l'air sur la santé dans les villes européennes

La revue « The Lancet Planetary Health » vient de publier une [étude](#) réalisée par l'Institut pour la santé globale de Barcelone (ISGlobal), en collaboration avec des chercheurs de l'Institut suisse de santé publique et de l'université d'Utrecht (Pays-Bas), relative à la mortalité prématurée attribuable aux particules fines (< 2,5 microns) ou au dioxyde d'azote (NO2) dans 969 villes européennes et 47 grandes métropoles, soit une population de 168 millions d'habitants (plus de 20 ans) qui représentent le tiers de la population européenne.

Selon cette étude le respect des normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière de pollution permettrait de réduire la mortalité annuelle de 51 000 décès liés à l'exposition aux particules fines et de 900 décès liés à l'exposition au dioxyde d'azote. La quasi absence de pollution (comme dans certaines villes du nord de l'Europe) permettrait de réduire le nombre annuel de décès, par rapport à la situation actuelle dans l'ensemble des villes enquêtées, de plus de 204 000 (dont 60 % en lien avec l'absence d'exposition d'une part aux particules fines, et 40% à l'absence d'exposition au NO2). Les villes de la vallée du Po dans le nord de l'Italie, les villes polonaises et tchèques sont celles qui ont les taux de mortalité liée aux particules fines les plus élevés. Paris arrive en 4ème position parmi les 1 000 villes européennes étudiées qui disposent de la plus forte mortalité liée au NO2, après Madrid, Anvers, et Turin.

- Le **dioxyde d'azote** (NO2) est un gaz brun-rouge toxique suffocant à l'odeur âcre et piquante caractéristique constitue le polluant majeur de l'atmosphère terrestre. Il est notamment produit par les moteurs à combustion interne et les centrales thermiques. Les **particules fines** proviennent principalement du chauffage à bois, du transport routier (véhicules diesel), et de certaines industries.

E-SANTÉ

Le futur espace numérique en santé (ENS) se dessine

Un projet de décret notifié à la Commission européenne le 15 janvier détaille les conditions de mise en œuvre du futur espace numérique de santé (ENS). Ce décret rendrait l'ouverture automatique de l'ENS à partir du 1er juin 2021, sauf opposition de la personne, cette mesure s'appliquant également au dossier médical partagé (DMP), transformé en composante de l'ENS. Le texte précise les modalités d'ouverture, d'accès et de fermeture de l'ENS.

- Source : [Ticsante](#)

GRAND ÂGE

La loi sur le « grand âge » dans les choux ?

“Il y a des réformes qui avaient été engagées et qui évidemment restent à l'agenda de ce quinquennat dès lors que nous serons parvenus à maîtriser l'épidémie dans notre pays”, a indiqué à la sortie du séminaire gouvernemental le 13 janvier dernier, le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal, en faisant notamment référence à la loi « grand âge ». Une nouvelle fois l'examen de la loi est retardé et rien ne prouve à ce stade qu'un projet de loi sera soumis au Parlement d'ici les élections présidentielles. De nombreux textes juridiques sont régulièrement soumis au Parlement pour piloter la crise sanitaire et les différents projets de loi s'empilent pour pouvoir être présentés en conseil des ministres. En cause également la question du financement de la branche « autonomie » ! Il est nécessaire en effet de trouver des ressources financières supplémentaires pour les EHPAD ce qui nécessite par exemple d'augmenter la Contribution sociale généralisée (CSG) des retraités. Difficile de l'envisager à un an des présidentielles !

Malgré tout, la ministre déléguée à l'autonomie Mme Brigitte Bourguignon a lancé une mission « Autonomie et parcours de soins », confiée à Dominique Libault afin de simplifier l'accès à l'information des personnes âgées en perte d'autonomie par la généralisation d'un guichet unique (une proposition qui figure dans pratiquement tous les rapports relatifs au vieillissement depuis 60 ans !).

ORGANISATION DES SOINS

Il est possible de travailler autrement (article 51)

Deux ans et demi après son lancement, la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et le Ministère des Solidarités et de la Santé ont dressé un premier bilan des expérimentations rendues possibles par " l'article 51 » de la loi de financement de la Sécurité sociale 2018. La loi a ainsi ouvert un vaste champ d'expérimentation au sein du système de santé visant à déployer de nouveaux modes collaboratifs de prise en charge des patients. À ce jour, 71 expérimentations ont été autorisées et 130 projets sont en cours d'instruction,

pour un financement alloué d'environ 380 M€.

- Expérimenter et innover pour mieux soigner : bilan du dispositif de l'Article 51 de la LFSS 2018, deux ans et demi après son lancement opérationnel - [Dossier de presse de la Cnam](#), 14 janvier 2021

PRÉVENTION

Une académie populaire pour la santé en Seine-Saint-Denis

Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis (93) a mis sur pied une [Académie populaire de la santé](#) pour répondre aux difficultés d'accès à la santé d'une partie de la population du département le plus pauvre de France. Les premières formations d'ambassadeurs de santé ont été programmées en 2021, avec le soutien de la banque BNP-Paribas. Une trentaine d'habitants volontaires vont y participer - citoyens et professionnels de santé et du médico-social -. Leur formation prévoit la participation à des ateliers de promotion de la santé, la co-création de vidéos d'information, l'organisation d'événements de proximité autour de la santé... A plus long terme l'objectif est de construire un réseau d'ambassadeur-ric-e-s, qui diffusent ces « bonnes pratiques » dans la population

EN BREF

NOMINATIONS

- Joël Ankri a été nommé président du conseil scientifique de l'ANSM (Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé) après plus de deux ans de vacance.

COVID

- La CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés) a publié son [deuxième avis adressé au Parlement](#) sur les conditions de mise en œuvre des différents systèmes d'information mis en place pour la gestion de l'épidémie : SI-DEP, Contact Covid, Vaccin COVID et TousAntiCovid. « La CNIL constate que des modifications ont été apportées aux dispositifs mis en place dans le cadre de la crise sanitaire pour les mettre en conformité avec la législation sur la protection des données personnelles. Ils sont, pour l'essentiel, respectueux des données personnelles. »
- La Haute autorité de santé (HAS) a fait évoluer son [site internet](#) en regroupant l'ensemble des recommandations et avis concernant la covid19.
- 45 millions de masques « grand public », lavables 50 fois, ont été envoyés à 7,3 millions de français, bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire.

SANTÉ MENTALE

- La nouvelle « commission psychiatrie », présidée par le Pr Michel Lejoyeux, a été officiellement installée le 18 janvier par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), en la présence du ministre de la santé. Par ailleurs, le président de la république a approuvé lors d'une visioconférence avec des pédopsychiatres, la tenue avant l'été d'« Assises de la psychiatrie et de la santé mentale ».

SANTÉ AU TRAVAIL

- Les membres de la commission des affaires sociales de l'Assemblée ont commencé à examiner la proposition de loi n° 3718 « pour renforcer la prévention au travail », qui reprend les termes de l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la santé au travail signé le 10 décembre dernier. [Dossier législatif](#)

ADDICTIONS

- Un article sur le lobbying des alcooliers en France est publié dans [le Monde](#).
- Le nombre de personnes ayant téléchargé l'application #trydry (11 300) qui aide à réduire sa consommation d'alcool, dans le cadre du « défi de janvier » a doublé par rapport à la première année de lancement en 2020.

NUTRITION

- Le [groupement « Intermarché » a annoncé](#) la suppression en 2025 des nitrites et du carbonate de sodium des produits que la chaîne commercialise.
- 80 universitaires et scientifiques espagnols de toutes disciplines ont signé un appel pour soutenir le gouvernement espagnol dans sa tentative de déployer le NutriScore dans le pays à partir de 2021.

MÉDICAMENTS

- La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a lancé une mission d'information sur les médicaments. Deux co-rapporteurs issus de La République en marche ont été nommés : Audrey Dufeu (Loire-Atlantique), ancienne directrice d'établissement SSR, et Jean-Louis Touraine (Rhône), professeur de médecine.

ORGANISATION DES SOINS

- La Haute autorité de santé (HAS) a recommandé la mise en place d'un observatoire des projets de télésurveillance en France à l'occasion de la publication d'un [rapport](#) présentant un état des lieux des évaluations médico-économiques de ces pratiques de suivi à distance des patients au niveau international. Le document répond à une saisine du ministère des solidarités et de la santé qui visait à actualiser le précédent état des lieux réalisé par la HAS en 2013 sur l'efficacité de la télémédecine, en limitant les recherches à la seule télésurveillance.

Ont contribué à l'élaboration de ce numéro : Dr Jean-François Buyck, François Tuffreau. Santé à voix haute # est édité par l'association LA SANTE A VOIX HAUTE, créée à Nantes en 2016.

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à Santé à voix haute #.

S'inscrire.

Désinscription

Envoyé par

 sendinblue

© 2020 La santé à voix haute

Titre